

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 2 octobre 2017 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Claude Breault, maire
MMME Nicole Beaulieu, conseiller # 3
Nadia Steink, conseiller # 5
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
Roger Dubé, conseiller # 4
Elzéar Lepage, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

286-17 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 24.1 Exploitation carrière-sablrière
- 24.2 Formation opérateurs réseau eaux usées
- 24.3 Demande - Bingo Le Banquier
- 24.4 Semaine de prévention des incendies
- 24.5 Entretien fossé
- 24.6 Chemin des Chalets

Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2017
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Etat des activités de fonctionnement et comparatif – Général, sécurité incendie, Parc Natur'Ailes
- 7. Elections municipales 2017 – Informations
- 8. Poste d'inspecteur
- 9. Employé aux chemins d'hiver
- 10. Chemins d'hiver – Rencontre annuelle le 3 octobre 2017
- 11. Détail coûts règlement d'emprunt
- 12. Résolution - Représentant
- 13. Plancher
- 14. Adoption du règlement # 146-17 abrogeant le règlement # 145-17
- 15. Adoption du règlement # 147-17 - Cour municipale
- 16. Budget 2018 – RJDJ
- 17. Peinture – Patinoire
- 18. Candidats préfecture
- 19. Fabrique – Croix lumineuse
- 20. Offre de service – Dufresne Hébert Comeau
- 21. Couverture casulatoire
- 22. Modalités du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
- 23. Formation ADMQ
- 24. Affaires nouvelles
Période de questions
- 25. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

287-17 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 SEPTEMBRE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaulieu

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2017 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5249


Maire

288-17 4. COMPTES*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

D'autoriser le paiement des comptes suivants sauf celui de Zone Garage au montant de 24 949,58 \$. Ne le payer que lorsque le travail sera fait à la satisfaction de la municipalité. M. Michel Dubé ou Bertifier Beaulieu en avisera la directrice-générale et celle-ci pourra émettre le chèque.

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAÏÉS

Salaires employés	Total
Chèque # 12530 à # 12576	<u>17 525,05 \$</u>
Chèques de la liste des comptes du 3 septembre 2017	
Chèque # 12577 Normand Fontaine	390.00
Chèque # 12578 Sureté du Québec	12 725.00
Chèque # 12579 Patrice Croft	80.00
Chèque # 15580 Maison des jeunes	100.00
Chèque # 12581 Shaw Direct	131.02
Chèque # 12582 Hydro Québec	2 942.63
Chèque # 12583 Déry télécom	302.79
Chèque # 12584 Micheline Rodrigue	633.59
Chèque # 12585 Pauline Beaulieu	101.50
Chèque # 12586 Chantal Corbin	223.30
Chèque # 12587 Revenu Québec	1 803.96
Chèque # 12588 Revenu Canada	266.34
Chèque # 12589 Hydro Québec	1 045.13
Fondation CSN	<u>215.62</u>

TOTAL COMPTES INCOMPRESSIBLES PAÏÉS 20 960,88 \$

COMPTES À PAYER

1. Air liquide	384.77
2. Aréo feu	885.31
3. Auto parts plus	215.17
4. Pauline Beaulieu	321.83
5. Francine Beaulieu	22.41
6. Nicole Beaulieu	100.00
7. Langis Bourgoin	1 151.97
8. Claude Breault	13.76
9. CODET St-Paul la Croix	228.55
10. Construction Jaro	1 525.15
11. Sylvie Dubé	58.48
12. Électrique Mercier	569.17
13. Entreprises Bouchard	16.10
14. Entreprises Boucher & J. Santerre	349.25
15. Excavation J-Guy Roy	1 880.67
16. Énergie et Ressources	4.00
17. Groupe Voyer	1 044.64
18. Infotech	66.12
19. Jacques B. Ouellet	187.18
20. Francis Lavoie	131.17
21. Lepage Elzéar	40.00
22. Les produits municipaux	66.84
23. Les matériaux du Lac	441.11
24. Métal AP	43.35
25. Mon bureau	156.07
26. M.R. Boucher inc grossiste	241.84
27. Municipalité Biencourt	47.25
28. Municipalité Squatec	3 909.75
29. Nettoyeur Christine	68.99
30. Nortrax Québec	9 643.25
31. Pièces d auto Rimouski inc	122.03

5250

C.B.


Maire



DG

32. RJD1	Ordure, récupération	4 847.80
33. Sani-Manic	Nettoyer station pompage	2 700.47
34. Scie mécanique L. Ouellet	Crochet, garde chaîne...etc	154.96
35. SEAO	Appel d'offre	2.07
36. Surplus général Tardif	Clé, boulons, chaîne...etc	174.79
37. Wirth Canada	Gants cuir	35.87
38. Zone garage	Revêtement permaflex (pavillon)	24 949.58
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>56 801.72 \$</u>
Moins Zone garage	Revêtement permaflex (pavillon)	- 24 949.58
		31 852.14 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

- Reçu le 7 septembre une lettre du Ministre des Transports... nous informant qu'à la suite de la recommandation de notre député, le MTQ nous accorde une aide maximale de 10 000 \$ comme aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- La RJD1 organise la cueillette des encombrants lundi le 16 octobre. Les gens doivent s'inscrire. Un feuillet explicatif et d'inscription sera envoyé dans toutes les boîtes aux lettres.
- À l'assemblée générale annuelle de l'ADVL le 21 septembre dernier, M. Jacques Boucher a remis le document « Plan d'action AgroÉnergie Coop de solidarité », 3 objectifs : 1) vente de granulés 2090 tonnes chiffre d'affaires de 440 000 \$... 2) production de panic érigé (projet mis en attente car le panic contient du chlorure qui perfore les pannes acéricoles...) 3) promotion de l'utilisation du granule.
- Communiqué de la MRC reçu le 13 septembre, la MRC a distribué près de 4 700 000 \$ depuis la mise en service des Parcs éoliens témiscouatins en décembre 2015.
- Les élèves de secondaire 2 de l'École secondaire Vallée-des-Lacs organise un pont payant samedi le 7 octobre prochain au Lac-des-Aigles avec comme objectif d'amasser 3 000 \$ qui sera remis à l'Association du cancer de l'est du Québec.
- Reçu le 8 septembre une copie de la lettre de la CPTAQ a envoyé à la MRC concernant l'article 59 : l'adoption du projet de loi 122 modifie plusieurs lois dont la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA).
- Courriel reçu de la CPTAQ le 12 septembre, à l'effet que les formulaires de la CPTAQ ont subi certaines modifications. L'ensemble des formulaires est disponible sur www.cptaq.gouv.qc.ca
- Lettre reçue le 7 septembre du MTQ informant toutes les municipalités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, qu'il déploie la stratégie de sensibilisation concernant la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules et à l'usage du frein moteur. La stratégie consiste à retirer de tout le réseau routier, les panneaux d'interdiction du frein moteur et de le remplacer par celui indiquant « Réduisez le bruit! ».
- L'ABC des Portages offrira à notre bibliothèque les jendis de cet automne, des cours d'informatique Niveau 1 à 30 \$ (30 cours) et niveau 2 à 20 \$ (15 cours), des cours de mathématiques et de français ainsi qu'un service d'écriture publique. On s'inscrit au 418-862-9998.
- La salle communautaire de Lac-des-Aigles a été réservée pour la vaccination, lundi, le 6 novembre et mardi, le 21 novembre.
- Courriel reçu de CIMA, compte-rendu de la réunion du 20 septembre à la MRC sur le PLSRMM – Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal.
- Carte sur la tordeuse des bourgeons d'épinette reçue de l'Agence régionale des forêts privées.
- Reçu courriel le 29 septembre de M. Francis Malenfant, que les travaux seront terminés la semaine prochaine sur la route 296 (Réso 100-17. Route de Biencourt).

6. ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET COMPARAIF – GÉNÉRAL, SÉCURITÉ INCENDIE ET PARC NATR'ALLES

La directrice générale remet à chaque membre du conseil l'état des activités de fonctionnement général et par départements au 30 septembre 2017.

7. ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 - INFORMATIONS

Une fois la déclaration de candidature déposée et acceptée par le président d'élection, celle-ci devient publique et accessible à toute personne qui en fait la demande.

En tout temps un candidat peut retirer sa candidature. Pour ce faire, il doit transmettre au président d'élection un avis signé en ce sens.

Un avis de retrait de candidature est également nécessaire si, avant la fin de la période de mise en candidature, vous souhaitez vous présenter à un autre poste. Vous devez alors déposer une nouvelle déclaration de candidature.

Fin du mandat : Après l'assermentation du nouveau candidat élu ou proclamé élu ou par lettre de démission.

Début de l'autre : Dès son assermentation (max 30 jours après la proclamation de son élection).

289-17 8. POSTE D'INSPECTEUR

L'inspectrice Mme Olga Rahari a terminé vendredi, le 22 septembre.

Le poste sera réouvert après les élections et suite à la concertation avec les municipalités de Squatec, Saint-Louis du Ha! Ha! et Biencourt.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles continue le processus d'embauche et d'emploi d'un inspecteur avec les 3 autres municipalités.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

290-17 9. EMPLOYÉ AUX CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles abroge la résolution # 281-17 qui est remplacée par celle-ci :

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Yves Caron comme employé aux chemins d'hiver et lui offre un salaire de 20 \$/heure pour 2017-2018.

Que son téléavertisseur des pompiers soit programmé avec le numéro de téléphone 418-868-7744.

Que le maire et le contremaître municipal soient autorisés à signer son contrat.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

291-17 10. CHEMINS D'HIVER – RENCONTRE ANNUELLE MIQ 3 OCTOBRE

La rencontre annuelle du MIQ pour l'entretien d'hiver Saison 2017-2018 aura lieu mardi, le 3 octobre de 8 h à 12 h au Pavillon municipal, 14, Vieux Chemin.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître M. Berthier Beaulieu à participer à cette rencontre annuelle le 3 octobre et rembourse les frais de déplacement et de repas.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

292-17 11. DÉTAIL DES COÛTS – RÉGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QU'É la municipalité a adopté le 10 juillet le Règlement d'emprunt # 144-17 pour des travaux au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

ATTENDU QU'É ce règlement décrivait les travaux mais insuffisamment précis;

ATTENDU QU'É le contremaître a rédigé un détail avec précisions des travaux;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles modifie l'article 2 du Règlement d'emprunt # 144-17 par le suivant :

ARTICLE 2 : DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil décrète une dépense de 632 167 \$, en y incluant les taxes, les frais techniques, les frais d'administration, les frais légaux, les frais de négociations de l'emprunt, les intérêts sur emprunt temporaire, le coût des travaux ainsi que les autres dépenses accessoires (frais de livraison,..), le tout suivant l'estimation des coûts préparé par M. Berthier Beaulieu, contremaître, datée du 1^{er} mai 2017 ainsi que le Détail et précision des travaux détaillée daté du 2 octobre 2017, lesquels documents sont annexés au règlement comme annexe «A».

Que cette résolution accompagnée de l'Annexe A soient transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

293-17

12. RÉSOLUTION REPRÉSENTANT

Représentant municipal dans la cause d'Excavation Jean-Guy Roy ,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire, comme son représentant municipal dans la cause de Jean-Guy Roy contre la municipalité de Lac-des-Aigles, dossier # 100-32-005334-140.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13.

PLANCHER

Le plancher du Pavillon n'est pas terminé de façon satisfaisante. Donc aucun paiement ne sera effectué tant que la qualité ne sera pas à la hauteur.

M. Yves Nadeau de Zone garage a été rejoint et doit revenir mardi le 10 octobre pour resabler, laver avec un produit chimique et reposer un « CLÉAR ».

294-17

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 146-17 ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 145-17

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 122 vise principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs adopté en juin 2017 modifie la façon de procéder pour adopter un règlement ;

CONSIDÉRANT QU' à l'adoption du règlement # 145-17 toutes les étapes relatives à son adoption n'ont pas respecté celles édictées par le projet de loi 122 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du règlement ont été faits aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 6 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : *Que le règlement # 146-17 abroge le règlement # 145-17 Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, et que le processus d'adoption sera refait selon le projet de loi 122.*

ARTICLE 2 : *Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.*

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

295-17

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 147-17 – COUR MUNICIPALE

RÈGLEMENT NUMÉRO 147-17 *autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.*

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 6 septembre;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheinké

Que le règlement numéro 147-17 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, soit adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : *La Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.*

ARTICLE 2 : *Le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Aigles l'original de l'entente jointe au présent règlement.*

ARTICLE 3 : *Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.*

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

296-17 16. BUDGET 2018 - RIDI

Augmentation prévue des quotes-parts des municipalités de 9 %.

Cette augmentation n'a pas d'effet sur nous car surplus facturé par rapport aux dépenses car on n'a, depuis 2009, jamais modifié le coût chargé aux contribuables et nous avons un surplus de 13 345 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RIDI pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2018 correspondant pour Lac-des-Aigles à un montant de 52 840 \$ (en 2017 était de 48 491 \$).

*Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

297-17 17. PEINTURE - PATINOIRE

Le MTQ a donné de la peinture blanche (ligne de rue) pour peindre la patinoire. Il en manque.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles attende à l'année prochaine pour terminer la peinture de l'asphalte de la patinoire afin de voir les résultats de cette peinture cette année.

*Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

18. CANDIDATS PRÉFECTURE

2 Candidats à la préfecture : Mme Guylaine Sirois et M. Gaétan Ouellet, il n'y a pas d'intérêt particulier pour les élus (es) de les rencontrer.

298-17 19. FABRIQUE – CROIX LUMINEUSE

Lettre de la Fabrique voulant que la municipalité fasse l'entretien de la croix et du terrain.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la Fabrique les documents soit le contrat, l'arpentage du terrain (dimension du terrain)... afin d'étudier ceux-ci avant la prise de décision.

*Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

299-17 20. OFFRE DE SERVICE – DUFRESNE HÉBERT COMEAU

Au Colloque de l'ADMQ du 7 septembre, l'avocat M. Rino Soucy de la firme d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau a fait une présentation sur le Projet de Loi 122.

Suite à ce colloque il nous a fait parvenir une offre de service. Coût de 400 \$ plus taxes par année pour un service illimité de consultations téléphoniques incluant la révision de vos procès-verbaux mensuels. Et pour tous les services juridiques un taux forfaitaire de 150 \$. Il dessert 7 municipalités dans notre MRC.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de service de Dufresne Hébert Comeau, avocats pour les consultations téléphoniques illimitées au coût de 400 \$/année à compter de 2018.

*Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

300-17 21. COUVERTURE CELLULAIRE

Pour manifester notre mécontentement de la couverture cellulaire : portez plainte.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheinik

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif pour inciter les citoyens à faire une plainte concernant leur insatisfaction de la couverture cellulaire dans notre région.

*Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

301-17 22. MODALITÉS DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTU)

CONSIDÉRANT l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que la première phase du FEPTU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M\$;

CONSIDÉRANT que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

CONSIDÉRANT que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le ministère fédéral de l'infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

CONSIDÉRANT que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

CONSIDÉRANT que lors du dernier budget fédéral le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

CONSIDÉRANT que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que le ministre fédéral de l'infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles DEMANDE au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale;

DEMANDE aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

303-17 23. FORMATION ADMQ

Programme de formation de l'ADMQ

6 cours : la Fiscalité et le financement des municipalités, la comptabilité municipale, le directeur dans son environnement politique et administratif, le budget municipal, l'adjudication des contrats municipaux, la préparation et la rédaction de documents du PV à l'écriture de règlements et politiques. Projet de loi 122. Environ 150 heures de cours par Internet total de 1 856 \$ + taxes. Ces formations à la fine pointe du jour seraient complémentaires à celles reçues et à l'expérience de la DG.

Nadia est prête à la faire sur son propre temps, surtout maintenant. Probablement convalescence de 6 à 12 semaines (jusqu'à Noël).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive Mme Nadia Castonguay à la formation de l'ADMQ et en défraie le coût pour les 6 cours.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24. AFFAIRES NOUVELLES

24.1 EXPLOITATION CARRIÈRE-SABLÈRE

Reçu l'orientation préliminaire de la CPIAQ par courriel le 27-09-2017. La commission prévoit plusieurs exigences dont celle d'avoir un agronome.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Lise Dubé, agronome de Ferti-Conseil pour la surveillance des travaux à la carrière-sablère à compter de la date de la décision finale de la CPIAQ et du MDDELC

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ce contrat.

Que la résolution d'engagement de l'agronome soit envoyée à la CPIAQ dès leur décision finale (environ délai de 30 jours).

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5255

Maire


CB
DG

304-17

FORMATION OPÉRATEUR EAUX USÉES

Courriel reçu le 28 septembre 2017 du Collège de Shawinigan à l'effet que la formation pour les opérateurs en eaux usées OW-2 Blocs 1 à 4 se donnera à compter de janvier 2018 et se poursuivra en 2019. Sur le Web total de 10 heures par semaine et une portion pratique.

Messieurs Berthier Beaulieu et Doris Dubé ont été inscrits à cette formation en mars 2016 (Réso # 59-16) (Budget d'environ 2 800 \$ par élève à mettre dans budget 2018).

À noter que le MDDELC est au courant des délais et qu'il évalue les façons de s'y adapter.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive au Budget 2018, au poste Formation eaux usées 5600 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

305-17

DEMANDE – BINGO LE BANQUIER

Lettre demandant une commandite pour le Bingo du Banquier qui aura lieu en novembre.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une commandite à la Maison des Jeunes de 200 \$ pour leur activité du « Bingo Le Banquier ».

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

306-17

SEMBAINE DE LA PRÉVENTIONS DES INCENDIES

Semaine de la prévention incendie du 8 au 14 octobre 2017 sur le thème « La prévention c'est bon ».

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif sur du papier de couleur pour inciter les gens à vérifier leurs détecteurs,.... Et ce, au moment du changement de l'heure en novembre prochain.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

307-17

ENTRETIEN FOSSES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise M. Berthier Beaulieu à engager Excavation Régis Bérubé pour le faire avec sa débroussaillouse.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

308-17

CHEMIN DES CHALETS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive à chaque propriétaire du chemin des Chalets, qu'entendu que la municipalité est consciente de l'accumulation de l'eau sur le chemin des Chalets au printemps 2017 ;

Qu'étant donné que la municipalité n'a pas encore reçu l'autorisation pour exploiter sa gravière sablière ;

Considérant aussi que l'hiver 2016-2017 a été exceptionnellement neigeux ce qui a fait en sorte que le niveau de l'eau a été anormalement haut ;

Que la municipalité reporte les travaux au printemps 2018 et que ceux-ci seront la priorité en 2018.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

309-17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Claude Breault
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale

5256


Maire

DG